Les activités physiques et sportives à l'APF
(rapport de recherche)

Titre de la thèse : De la prise en charge à la (re)prise du pouvoir ? La participation sportive comme révélateur des dynamiques de transformation de l'Association des Paralysés de France.

Auteur : Clément Gazza, docteur en STAPS et chargé de mission « Activités physiques et sportives » à l'APF, sous la direction d'Anne Marcellini (Professeur d'Université) et Nathalie Le Roux (Maîtresse de Conférences).

Cadre institutionnel : thèse réalisée au sein du laboratoire « Santé Education et Situations de Handicap » (SANTESIH, Université de Montpellier),

Financement : Association Nationale de la Recherche et de la Technologie (CIFRE : convention industrielle de formation par la recherche) et Association des Paralysés de France.

Dates : recherche menée de septembre 2013 à septembre 2017. Thèse de doctorat soutenue le 24 novembre 2017.

Thèse intégrale publiée en accès libre sur www.theses.fr.

Sommaire

- **Contexte** ..... page 3
- **Objectifs de la recherche** ..... page 3
- **Problématique** ..... page 4
- **Méthode** ..... page 5
- **Résultats et interprétations** ..... page 6
- **Conclusion** ..... page 14
- **Bibliographie sélective** ..... page 16
- **Annexes** ..... page 18

Contexte

Les activités physiques et sportives (APS) sont pratiquées de longue date dans les structures de l'APF. Le basket-fauteuil était notamment le sport phare dans les instituts d'éducation motrice, dans les années 1960 et 1970.

Plus récemment, l'offre des activités physiques adaptées s'est profondément transformée. Suivant le mouvement sportif ordinaire, ces pratiques se sont diversifiées lors des trois dernières décennies, au point de ne plus pouvoir énumérer toutes les offres accessibles. Elles se sont également démocratisées, s'adressant à des publics beaucoup plus larges et à tous types de déficiences. Elles sont alors maintenant proposées de manière beaucoup plus systématique dans les structures APF. Elles se sont même imposées institutionnellement puisqu'elles apparaissent pour la première fois dans les textes officiels de l'APF, d'abord dans le Plaidoyer de 2010, puis dans le projet associatif *« Bougez les lignes ! »* en 2012 :

> *« Soutenir l'accès aux loisirs, aux pratiques culturelles et sportives, aux vacances, avec tous »* (domaine 10 du Plaidoyer, 2010).

Dans la lignée de cette volonté politique, un doctorant a été recruté en mars 2014 par la Direction du développement associatif et des politiques d'inclusion (DDAPI), dans le cadre d'une convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE). L'APF ne souhaitant pas attendre la fin de la thèse pour engager des actions en termes d'APS et renforcer les liens avec les partenaires sportifs (UCPA, Siel Bleu, l'ANAE, Handisport…), le doctorant a endossé un rôle de « chargé de recherche » accompagné d'un rôle de « chargé de mission », dans le cadre de la mise en place d'une recherche-action. Notons que le doctorant était déjà engagé au sein de l'APF puisqu'il participait à des séjours APF en tant qu'accompagnateur depuis 2003 et en tant que directeur depuis 2011, et qu'il était également bénévole à la délégation départementale de l'Essonne depuis 2009.

Objectifs de la recherche

- ✓ **Identifier les initiatives en termes d'APS dans les différentes structures[1] de l'APF**

Le siège national ne pilote pas de projet sportif à proprement parler, contrairement à certaines structures. Il s'agissait donc de repérer les dynamiques et initiatives sportives particulières qui existent au sein des structures APF, en vue de pouvoir établir une cartographie de ces pratiques sur le territoire national.

[1] La dénomination de « structures » désigne habituellement les établissements et services médicosociaux, voire les délégations. Pour faciliter la lecture, nous incluons ces dernières sous cette terminologie, ainsi que les séjours APF Evasion.

- ✓ **Connaître les leviers et obstacles liés au développement des APS pour les adhérents et usagers de l'APF**

En comparant divers types de structures (enfants/adultes, accueil/domicile, présence ou non d'un éducateur sportif), l'objectif était de pouvoir dégager les conditions de développement ou de résistance à l'organisation d'APS dans les structures de l'APF.

- ✓ **Comprendre la place et les relations des différents acteurs associatifs dans le processus d'organisation des APS**

L'organisation des APS est envisagée comme un terrain de recherche apportant un éclairage original sur les relations entre acteurs associatifs. La focale porte ici plus particulièrement sur la place des différents acteurs et de leurs interactions dans les prises de décision (liées à l'organisation collective dans les structures ou à l'accompagnement de projets personnels des adhérents et usagers).

- ✓ **Par le prisme des APS, mieux comprendre les dynamiques de transformation de l'APF**

Au cours de son histoire, l'APF a cherché à accorder une place prépondérante aux adhérents et usagers dans les décisions les concernant. Cette recherche est l'occasion d'éclairer les dynamiques, les évolutions, les conditions et les résistances rencontrées dans la mise en œuvre de cette intention.

Problématique

Nos premières observations ont montré que si de nombreux obstacles environnementaux entravent l'accès aux APS (accessibilité des infrastructures, manque d'encadrement spécialisé, transport, coût, manque de matériel adapté, etc.), ils ne produisent pas le même effet chez les différents acteurs associatifs (qu'ils soient promoteurs ou bénéficiaires d'APS). Certains, convaincus de l'intérêt des APS et sachant comment les organiser ou les pratiquer, parviennent relativement facilement à franchir ces obstacles, tandis que d'autres acteurs y perçoivent des barrières infranchissables. Pour expliquer l'accès aux APS, il nous est alors apparu essentiel de focaliser notre regard, dans cette recherche, sur l'engagement des acteurs vis-à-vis des APS, davantage que sur les obstacles techniques, logistiques, financiers, administratifs.

Pour comprendre l'organisation des APS au sein de l'APF, il est avant tout nécessaire de comprendre comment sont prises les décisions concernant l'organisation des loisirs collectifs ou individuels. Qui organise les APS ? Qui est responsable des choix réalisés en termes d'organisation ? Quels sont la place et le rôle des différents acteurs associatifs, selon leur statut, leurs expériences au sein du milieu sportif et au sein de l'APF ?

L'APF a été fondée sous la forme d'une « auto-organisation » (Laville & Sainsaulieu, 2013), c'est-à-dire que des personnes atteintes d'une déficience motrice ont souhaité s'associer entre pairs pour prendre en charge leur destin. Avec la constitution d'établissements médicosociaux et la forte professionnalisation des années 1970, de plus en plus de personnes dites valides ont été amenées à

assumer des responsabilités au sein de l'association, au nom des personnes atteintes de déficiences. Depuis les années 1990 et 2000, l'APF tente de réagir à cette évolution en cherchant à redonner un rôle prépondérant aux adhérents et usagers dans les orientations politiques de l'association. Ainsi, le projet associatif « Bouger les lignes ! » précise que *« la participation des acteurs aux orientations, décisions et actions de leur propre mouvement fonde leur légitimité, leur représentativité et leur force »* (orientation n°3 *« Pour une gouvernance associative toujours plus participative et démocratique »*, p.15). Un nombre minimal de personnes « vivant avec un handicap moteur » est assuré au sein du Conseil d'administration ou dans les conseils départementaux. De même, le conseil national des usagers, créé en 2001 au sein de l'APF, émane d'une volonté de donner la parole aux personnes en situation de handicap et de prendre des décisions à partir de leurs revendications.

Lorsque la direction nationale de l'APF choisit d'impulser une dynamique sportive, il se pose alors immédiatement la question de savoir comment cette intention peut rester fidèle à l'objectif affiché de partir des besoins et des demandes des adhérents et usagers. Comment la volonté de positionner au centre les décisions des personnes en situation de handicap se traduit-elle dans l'organisation des APS ? La question est d'autant plus centrale que les APS présentent un caractère facultatif dans l'accompagnement, et qu'elles ne peuvent donc pas être pensées sans engager un minimum l'autonomie de décision des bénéficiaires.

Nos premières observations ont montré que les adhérents et usagers participaient volontiers aux APS proposées, mais qu'ils exprimaient très peu de demandes explicites dans ce domaine, et qu'ils prenaient très rarement l'initiative de les concevoir ou de les organiser. Dans ce contexte, les promoteurs de l'APF se retrouvent face au défi d'accorder une place centrale aux décisions des adhérents et usagers, sur une thématique qui ne suscite pas de revendications particulières chez ces derniers.

Méthode

Aucune étude n'ayant été menée spécifiquement sur les APS organisées au sein de l'APF, la présente recherche comporte un caractère exploratoire. Elle a alors été menée selon une démarche inductive, sans hypothèse *a priori* : la problématique s'est construite au fur et à mesure de la recherche, en fonction des observations établies sur le terrain.

Dans une approche ethnographique, nous avons profité de notre rôle de « chargé de mission » pour mener une observation participante au siège national. Toutes les rencontres avec les partenaires sportifs, tous les échanges avec les acteurs de l'APF ont été l'occasion de recueillir des données de terrain durant plus de 3 ans. Des observations approfondies ont par ailleurs été menées dans 10 structures de l'APF, où nous nous sommes immergés durant un mois environ pour chacune d'entre elles. L'échantillon de ces structures a été établi sur la base de 3 principaux critères de diversité : leur nature (délégations APF, établissements médicosociaux, services médicosociaux, séjours APF Evasion), les populations accueillies (adultes ou mineurs), puis la présence ou non d'un éducateur sportif (deux structures sont dans ce cas, une troisième avait récemment engagé un animateur sportif). La répartition des structures observées est synthétisée dans le tableau présenté en annexe 1.

Pour appréhender les points de vue des différents acteurs associatifs, nous avons également mené des entretiens approfondis (1h30 en moyenne) dans ces mêmes structures. Ces entretiens non-directifs ont été l'occasion de mieux comprendre et mettre en relation les représentations et l'engagement des acteurs de l'APF vis-à-vis des APS. L'échantillon des acteurs interviewés comporte 17 salariés (dont 16 personnes sans déficiences), 6 bénévoles (sans déficiences), 7 adhérents de délégation (ayant au moins une déficience), 14 usagers d'établissements ou services médicosociaux, 4 vacanciers de séjours APF Evasion, 1 membre du Conseil d'administration (personnes ayant au moins une déficience motrice). Les caractéristiques de ces acteurs sont synthétisées dans les tableaux présentés en annexes 2 et 3.

Les données produites ont été analysées essentiellement de manière thématique. Les observations réalisées tout au long de la recherche ont elles-mêmes orienté le choix des thèmes utilisés pour la classification des données. La validité des données est fondée sur la récurrence des observations au sein d'un même thème. Parmi ces derniers, certains ont également fait l'objet d'une analyse des relations par oppositions (Raymond, 1968), qui consiste à repérer les relations entre deux systèmes, pratiques et symboliques, qui seraient présents dans le discours des interviewés (Bardin, 1977).

Résultats et interprétations

Les résultats développés dans le document de thèse se décomposent en trois parties :

1) La place des adhérents et usagers dans les espaces de décision : cette partie pose la structure générale de l'APF à travers l'organisation des APS. Elle s'intéresse à la place, au rôle des différents acteurs associatifs, aux relations qu'ils développent entre eux et aux éventuels rapports de domination.
2) Le rôle et le point de vue spécifiques des promoteurs d'APS : il s'agit de comprendre comment se positionnent les salariés et bénévoles de l'APF dans leur accompagnement vers les APS, et plus particulièrement la place qu'ils y donnent aux adhérents et usagers.
3) Le rôle et le point de vue spécifiques des bénéficiaires d'APS : cette partie se focalise sur l'engagement des adhérents dans les APS de manière générale, et dans le processus d'organisation de ces activités en particulier.

Chaque partie est composée de deux ou trois sous-parties, présentant les résultats et se concluant sur une mise en discussion avec d'autres travaux scientifiques réalisés sur des sujets plus ou moins proches.

1. LA PLACE DES ADHERENTS DANS LES ESPACE DE DECISION

1.1. La place des adhérents et usagers dans la construction de l'offre d'APS

1.1.1. La thématique sportive à l'échelle nationale est pensée prioritairement par des salariés

- ✓ Les membres du Conseil d'administration suivent de loin la thématique sportive ; ils n'ont pour la plupart pas de connaissance particulière dans le domaine, ce qui rend difficile pour eux la possibilité d'exprimer leur voix et de prendre de réelles décisions dans des projets sportifs pensés à l'échelle nationale.
- ✓ Même lorsque les membres du Conseil d'administration ont une sensibilité particulière dans le domaine, l'orientation du projet reste entre les mains de quelques salariés qui, du fait de leurs missions, connaissent et maîtrisent plus étroitement les enjeux liés aux projets sportifs.

1.1.2. Les décisions au niveau local restent fortement influencées par les salariés

- ✓ Malgré des efforts réalisés en termes de formation, les décisions des représentants au niveau local (conseils APF de département, conseils de la vie sociale, etc.) restent influencées ou dépendantes des salariés.
- ✓ La sollicitation pour favoriser l'expression ne s'accompagne pas nécessairement d'un réel pouvoir de décision : influence des salariés, surreprésentation des adhérents et usagers qui partagent la « logique institutionnelle » (Thornton et coll., 2012), autocensure ou mise en conformité avec le discours institutionnel.

1.1.3. Discussion

- ✓ Il existe une « relation de pouvoir asymétrique » (Meethan & Thompson, 1993), rendue notamment possible par la différence de maîtrise des enjeux (liés au sport, à l'inclusion, à la participation sociale…) et de l'environnement institutionnel (structure de l'APF, financeurs, partenaires).
- ✓ Au-delà de l'APF, la montée des modèles gestionnaires et managériaux au sein des organisations (Chauvière, 2007 ; Herreros, 2012), y compris dans les associations (Parodi, 2000 ; Bernardeau-Moreau, 2003), renforce la place des dirigeants salariés par rapport aux représentants bénévoles.
- ✓ Entre sa création en 1933 et les années 1990, l'APF a glissé progressivement d'une « auto-organisation » à une forme d'« organisation pour autrui ». Les promoteurs de l'APF tentent maintenant de revaloriser un « modèle participatif » (Ebersold, 2002) ; l'association se trouve alors aujourd'hui au milieu du gué, dans un « modèle mixte » (Villoing, 2013).

1.2. La place des adhérents et usagers au sein des offres d'APS

1.2.1. Les promoteurs proposent, les bénéficiaires disposent

- ✓ Dans la plupart des cas, les salariés ou bénévoles conçoivent seuls les offres d'APF. Les adhérents et usagers s'expriment sur le sujet en choisissant de s'inscrire ou non, ou en se positionnant sur des choix fermés (activité A ou activité B).
- ✓ Le programme d'activités étant construit par les salariés et bénévoles, les adhérents et usagers n'ont pas toujours la pleine visibilité sur les offres auxquelles ils pourraient accéder. Cela s'observe d'autant plus chez les enfants et les populations qui ne savent pas lire.

1.2.2. Les acteurs « déclencheurs » d'une dynamique sportive

- ✓ Pour qu'une dynamique sportive s'instaure dans une structure, il est nécessaire qu'il y ait un acteur « déclencheur ». Celui-ci est toujours un salarié ou bénévole, ayant une socialisation et une appétence particulière pour la promotion des activités physiques adaptées, et occupant un poste à « responsabilités » (directeur ou directrice d'une structure, membre de la direction nationale, membre du Conseil d'administration…) : il est la plupart du temps supérieur hiérarchique de personnels susceptibles d'organiser eux-mêmes des APS.
- ✓ Cela signifie en parallèle que les bénéficiaires d'APS restent tributaires des choix et de la socialisation des salariés et bénévoles qui partagent leur structure.

1.2.3. Les réactions des acteurs à la relation établie dans l'organisation des APS

- ✓ Dans la plupart des cas, le fait que les salariés ou bénévoles proposent des APS et que les adhérent ou usagers s'adaptent à ces choix, est globalement accepté par l'ensemble des acteurs (qu'ils soient promoteurs ou bénéficiaires d'APS). Il s'agit ainsi d'un fonctionnement « institutionnalisé ».
- ✓ Cependant, il arrive que des bénéficiaires rejettent ce fonctionnement dans lequel ils se sentent dominés, ce qui peut aboutir à un conflit affiché avec les promoteurs d'APS.

1.2.4. La notion de projet comme outil institutionnel

- ✓ Tous les promoteurs d'activités orientent massivement leurs actions autour de la notion de « projet », qu'il s'agisse du projet associatif, du projet de la structure ou des projets personnels des adhérents et usagers.
- ✓ Le projet personnel de l'adhérent ou usager doit toutefois entrer dans un certain cadre, pour être notamment compatible avec les contraintes structurelles, techniques, juridiques, financières, ainsi qu'avec les orientations des politiques publiques.
- ✓ La notion de « projet » apparaît parfois éloignée de la logique des bénéficiaires, et renforce au contraire la « logique institutionnelle ».

1.2.5. Une relation « consumériste » ?

- ✓ Une « relation de service » (Laville, 2010), allant des salariés et bénévoles vers les adhérents et usagers, est souvent établie et assumée en tant que telle.
- ✓ Pourtant, le « consumérisme » est très fréquemment dénoncé par les promoteurs d'activités. Il existe donc une ambivalence entre la volonté de proposer des services et le refus d'une consommation de services sur un modèle marchand.

1.2.6. Discussion

- ✓ La domination de l'organisation des APS par des salariés et bénévoles, très majoritairement valides, entre dans le cadre d'une domination historiquement dénoncée des personnes valides par rapport aux personnes dites handicapées (Oliver, 1987 ; Shakespeare, 1993 ; Fougeyrollas, 2010).
- ✓ Les promoteurs d'APS agissent comme « passeurs » (Bouttet, 2015), assurant ainsi la promotion d'APS, permettant la découverte, mais au risque de créer une dépendance pour les bénéficiaires.
- ✓ Dans ce contexte, la transition recherchée vers le « modèle participatif » se heurte à deux obstacles majeurs : la dépendance à l'Etat-Providence qui oblige à se conformer à un certain nombre de contraintes institutionnelles, puis l'inclusion dans une société de consommation qui conduit à la construction de services sur le modèle marchand.

2. LE POSITIONNEMENT DES PROMOTEURS DANS L'ORGANISATION DES APS

2.1. L'influence des promoteurs sur l'engagement des bénéficiaires

2.1.1. Les promoteurs d'activités connaissent peu les APS

- ✓ Sur près de 14 000 salariés, seuls 29 occupent un poste spécifiquement lié aux APS. De manière générale, les promoteurs d'activités sont peu formés aux activités physiques adaptées, et ne bénéficient pas tous d'une socialisation sportive à titre personnel.
- ✓ Il en résulte une méconnaissance des activités physiques adaptées, qui aboutit fréquemment à une croyance selon laquelle sport et handicap sont difficilement compatibles. De même, les promoteurs d'APS au sein de l'APF communiquent peu sur leurs initiatives ; celles-ci sont alors peu diffusées parmi les promoteurs d'activités.
- ✓ Les promoteurs d'activités étant eux-mêmes peu formés et informés sur les APS, ils orientent et encouragent peu les adhérents et usagers à s'engager dans ces pratiques.

2.1.2. Les promoteurs proposent peu d'APS

- ✓ Les salariés et bénévoles s'engagent relativement peu dans l'organisation d'APS. Les préoccupations de sécurité et de couverture juridique, la peur de l'accident représentent l'un des principaux freins à cet engagement.
- ✓ Des réticences du corps médical (l'APS ne devant pas remplacer la rééducation) et une tendance à la « surprotection » (surtout de la part des accompagnants les moins formés et les moins expérimentés dans le handicap) renforcent la méfiance que peut susciter l'organisation d'APS.

2.1.3. Discussion

- ✓ Les obstacles à l'organisation des APS (logistiques, juridiques, financiers) sont généralement surmontés par les promoteurs souhaitant développer la pratique des APS, mais deviennent une cause de non-engagement pour les promoteurs d'activités qui ne sont pas formés et n'ont pas confiance en leurs propres compétences pour organiser des APS.
- ✓ Les promoteurs d'activités se réfèrent volontiers au « modèle social » du handicap (Oliver, 1987), c'est-à-dire que les obstacles sont dus à l'environnement plutôt qu'à l'individu. Pourtant, lorsque les promoteurs d'activités se sentent démunis pour organiser des APS, ils tendent à revenir vers un « modèle médical » du handicap, laissant penser que la personne est « trop handicapée » pour pratiquer une activité sportive.
- ✓ En raison du caractère facultatif des APS dans l'accompagnement, les promoteurs d'activités peuvent choisir de s'engager ou non dans l'organisation d'APS. Il en résulte un écart accentué dans le niveau d'offres proposées aux adhérents et usagers.

2.2. Un cadre institutionnel compliquant la prise en compte des demandes

2.2.1. Des contraintes compliquant la prise en compte des demandes

- ✓ Même si elles n'empêchent pas les promoteurs les plus convaincus d'organiser des APS, les contraintes logistiques (transport en particulier), techniques, financières, administratives empêchent de répondre favorablement à toutes les demandes exprimées par les adhérents et usagers.
- ✓ Les contextes collectifs (notamment pour les établissements et les séjours) renforcent ces obstacles et l'impossibilité de répondre à toutes les demandes.

2.2.2. Des objectifs institutionnels en conflit avec la prise en compte des demandes

- ✓ Certains objectifs associatifs peuvent entrer en conflit avec la demande immédiate des adhérents et usagers (ex : jeunes d'un IEM qui préfèrent des créneaux de piscine entre pairs handicapés plutôt que dans une perspective inclusive).
- ✓ L'objectif de favoriser des activités pérennes peut entrer en conflit avec une demande des adhérents et usagers de découvrir et de passer rapidement d'une activité à l'autre.

2.2.3. L'effet de la collaboration avec l'institution sportive

- ✓ La collaboration avec l'institution sportive, traditionnellement décrite comme une institution verticale descendante (Gasparini, 2000), ne contribue pas à l'implication des pratiquants sportifs dans les décisions.
- ✓ Les partenaires sportifs, en raison de leur propre contexte institutionnel, insistent sur la nécessiter d'aller vers des activités pérennes. Cela ne correspond pas nécessairement à la demande des adhérents et usagers de l'APF.

2.2.4. Discussion

- ✓ Il existe un antagonisme entre l'objectif d'individualiser les services et l'organisation collective des structures.
- ✓ Le « cadre institutionnel » (Laville, 2010) oblige à répondre aux demandes des adhérents et usagers uniquement lorsqu'elles se situent dans un périmètre donné. Ce cadre dépend de choix internes traduits dans le projet associatif de l'APF, mais aussi de contraintes externes (apportées par les pouvoirs publics notamment).
- ✓ La pérennisation d'activités constitue l'essence même d'une institution. Les demandes de pratique ponctuelle type « zapping » peuvent alors être perçues comme éloignées de la logique institutionnelle.

2.3. Promoteur d'APS : un exercice de funambule

2.3.1. Entre prise en charge et accompagnement vers l'autonomie

- ✓ Deux types d'accompagnement vers les APS sont observés. Le premier est tourné vers la prise en charge des bénéficiaires et la mise en place de services ; l'autonomie des adhérents ou usagers est alors restreinte mais ce modèle a l'avantage de favoriser la participation sociale de tous, notamment ceux qui ont le plus de déficiences. Le second type d'accompagnement est tourné vers l'objectif d'autonomie, voire l'organisation d'activités par les bénéficiaires eux-mêmes ; en refusant l'assistanat, ce modèle a l'avantage de respecter voire stimuler l'autonomie des adhérents et usagers mais il peut conduire à limiter la participation sociale des populations les plus en difficulté (du moins à court terme).
- ✓ Les promoteurs d'activités se retrouvent constamment face à ce dilemme : offrir un service (conception simple) ou organiser les conditions de participation démocratique (démarche complexe) ? Aider (rapide) ou faire faire (plus long) ? Organiser et proposer (efficace) ou faire émerger la demande (souvent difficile à recueillir) ?
- ✓ Cette ambivalence se manifeste partout au sein de l'APF : d'une structure à l'autre, d'un acteur à l'autre au sein d'une même structure, et même d'une situation à l'autre chez un même acteur.

2.3.2. Discussion

- ✓ Ces deux formes d'accompagnement peuvent faire référence à deux modèles-type : le « care » ou l'« empowerment » (Oliver, 1987 ; Morris, 1997). Chaque structure, chaque acteur oscille constamment sur le continuum délimité par ces deux modèles-type.
- ✓ Si le modèle de l'*empowerment* s'impose difficilement, c'est en grande partie parce que le *care* est ancré historiquement, institutionnellement dans le secteur médicosocial, et qu'il est plus rassurant pour les accompagnants.

3. LE POSITIONNEMENT DES BENEFICIAIRES DANS L'ORGANISATION DES APS

3.1. Des adhérents et usagers se sentant peu concernés par les APS

3.1.1. Les freins à l'engagement dans les APS

- ✓ Beaucoup d'adhérents et usagers partagent une double croyance selon laquelle leurs incapacités ne leur permettent pas de pratiquer d'APS, et qu'aucune offre d'APS ne peut être adaptée à leurs capacités.
- ✓ La peur du danger, plus forte dans les APS que dans d'autres types de loisirs, renforce la distance que peuvent prendre les adhérents et usagers à l'égard de ces pratiques.
- ✓ La double croyance et la peur du danger alimentent une « auto-exclusion » des APS par les adhérents et usagers.

3.1.2. Un engagement porté par les salariés et bénévoles

- ✓ L'« auto-exclusion » peut être rapidement dépassée par la mise en activité, la découverte, par une proposition ou une incitation.
- ✓ Mais cet engagement reste alors souvent initié par les salariés et bénévoles. Dans ces conditions, il reste fréquemment de court terme et on assiste souvent à un découragement lorsque surviennent les premiers obstacles.

3.1.3. Les conditions de l'engagement dans les APS

- ✓ Les adhérents et usagers s'engageant dans les APS sont souvent jeunes : parmi les 26 adhérents et usagers interrogés, 13 pratiquent une APS au moins une fois par semaine.
- ✓ Les adhérents et usagers pratiquent autant dans le cadre de l'APF qu'en dehors : parmi les 26 adhérents et usagers interrogés, 14 pratiquent leurs APS majoritairement via l'accompagnement de l'APF, 12 majoritairement sans l'APF.

3.1.4. Discussion

- ✓ Ces résultats laissent penser que l'organisation des APS ne peut être envisagée simplement en répondant à des demandes déjà formulées, selon une conception « spontanéiste » (Perrin et coll., 2008). Elle se pense plutôt selon une conception « interventionniste » (*idem*), c'est-à-dire qu'il est nécessaire de faire des propositions, d'orienter, d'inciter à la pratique sportive. Dans cette optique, une proportion de *care* reste incontournable dans l'accompagnement, même lorsque l'on vise l'*empowerment* (Keyes et coll., 2015).
- ✓ Ces incitations comportent des limites : au-delà d'un certain seuil, elles peuvent apparaître comme des injonctions à la pratique et provoquent plutôt des résistances de la part des bénéficiaires.

3.2. Des adhérents et usagers qui ne se conforment pas nécessairement à la logique de projet

3.2.1. Des adhérents et usagers qui ne peuvent pas répondre à la logique institutionnelle

- ✓ Les difficultés d'élocution et surtout les difficultés cognitives de certains bénéficiaires rendent pour eux difficile la participation à la construction de leurs propres projets.
- ✓ Le manque de maîtrise de l'environnement institutionnel renforce ces difficultés et la distance à l'institution.
- ✓ L'évolution des populations accueillies, allant vers de plus en plus de déficiences ajoutées à la stricte déficience motrice, renforce les difficultés pour les adhérents et usagers de construire leurs projets personnels ou des projets collectifs.

3.2.2. Des adhérents et usagers qui ne veulent pas répondre à la logique institutionnelle

- ✓ Une part importante d'adhérents et usagers ont tendance à attendre un service, considérant que les propositions d'activités constituent un droit pour eux.
- ✓ Certains adhérents et usagers restent distants par rapport à la logique institutionnelle, que ce soit par une opposition affirmée ou simplement parce que leurs attentes diffèrent (ex : organiser des APS au sein de l'APF plutôt que de partager le projet inclusif).

3.2.3. Les conditions d'engagement dans la logique institutionnelle

- ✓ Les adhérents de délégation et les usagers de services médicosociaux tendent davantage à adhérer à la logique institutionnelle que les vacanciers de séjours APF Evasion et les usagers des établissements médicosociaux.
- ✓ Le type de structure accueillant les adhérents et usagers a donc une influence sur la distance que les bénéficiaires entretiennent avec l'institution, et donc sur leur propension à s'engager dans un processus d'organisation des APS.

3.2.4. Discussion

- ✓ L'engagement ou le non-engagement dans la logique institutionnelle ne dépend pas que de l'adhérent ou usager : l'orientation plus ou moins prononcée vers une offre de services tend à influer sur l'engagement des bénéficiaires dans l'institution.
- ✓ L'*empowerment* est d'autant plus difficile à viser dans le contexte d'une population qui évolue et qui nécessite un accompagnement étroit, plutôt sur le modèle du *care*.

Conclusion

- ✓ 2 groupes de leviers sont identifiés pour faciliter l'accès aux APS : agir sur le rapport aux APS (faire évoluer les représentations des promoteurs et des bénéficiaires), puis agir sur le rapport aux décisions (permettre aux bénéficiaires de construire et de s'approprier leurs propres projets).

1. Agir sur le rapport aux APS

- ✓ Si le handicap est représenté comme l'interaction entre des « facteurs personnels » et des « facteurs environnementaux » (Réseau international sur le processus de production du handicap, 1998, cf. schéma ci-dessous), la déficience motrice apparaît comme un « facteur de risque » parmi d'autres, susceptible d'entraver l'accès aux APS mais loin d'en être la seule cause.
- ✓ Au-delà de ces « facteurs personnels », il existe de nombreux « facteurs environnementaux » susceptible de faciliter l'accès aux APS pour les adhérents et usagers de l'APF. Parmi eux, nous avons souligné l'importance de l'information, la sensibilisation voire la formation aux APS, que ce soit pour les bénéficiaires ou pour les promoteurs d'activités.
- ✓ Les leviers étant communs, des solutions communes peuvent être apportées : nous avons notamment insisté sur les dispositifs de découverte des APS, ainsi que sur la diffusion d'informations sur les offres adaptées.

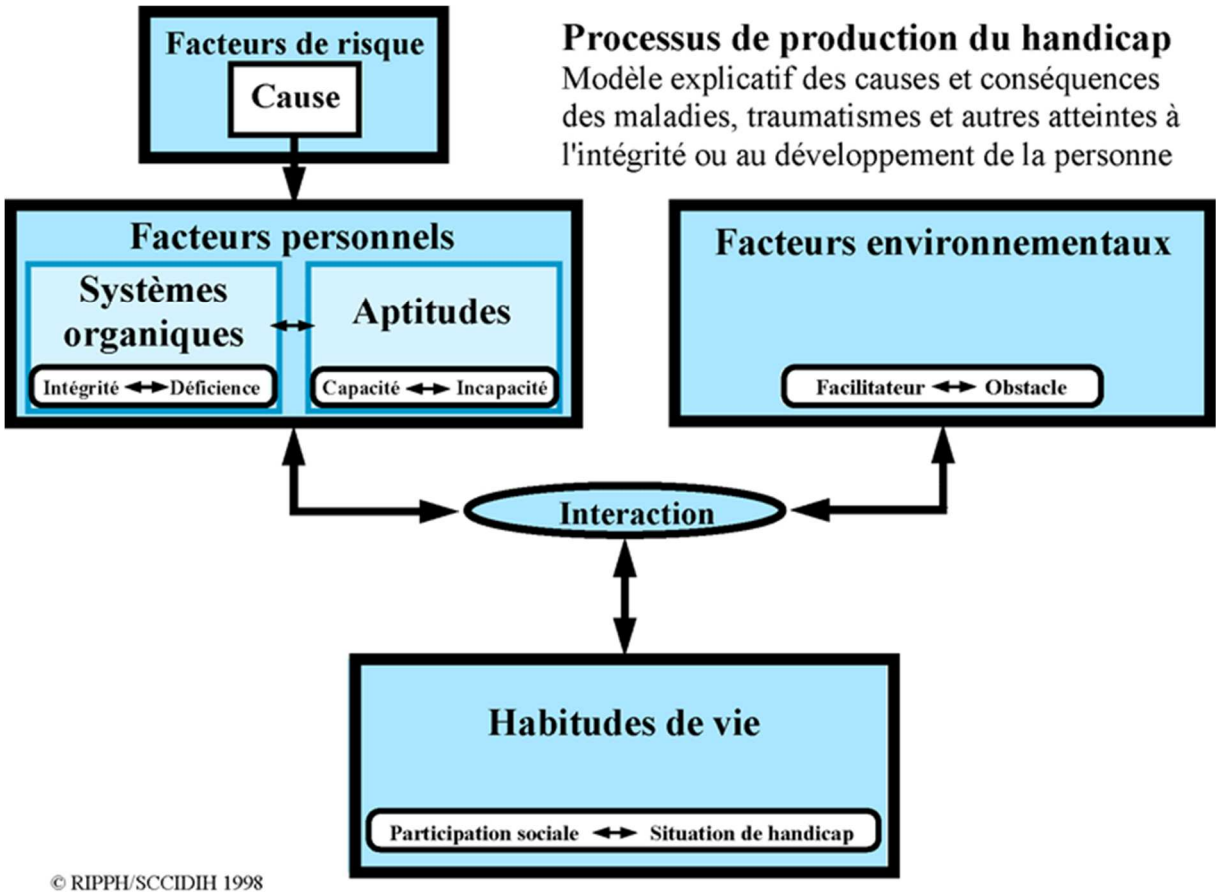

Schéma : première représentation de la composante PPH du MDH-PPH (RIPPH, 1998)

2. Agir sur le rapport aux décisions

- ✓ L'APF réalise des efforts pour promouvoir un « modèle participatif » dans la prise de décision. Cependant, cette démarche reste initialement pensée par les promoteurs de l'APF, et les bénéficiaires peuvent s'y inscrire uniquement sous réserve que les règles institutionnelles restent respectées. Si les adhérents et usagers ont bien une marge de décision, la logique institutionnelle n'est cependant pas totalement renversée.
- ✓ Une incertitude persiste dans la mise en œuvre du « modèle participatif » : organiser les conditions pour que les adhérents et usagers puissent participer aux décisions ne signifie pas que ces derniers vont saisir l'occasion de s'engager dans cette démarche.
- ✓ Une démarche de valorisation du « modèle participatif » par les promoteurs de l'APF comporte donc toujours une certaine ambivalence : on cherche à valoriser l'*empowerment* des bénéficiaires, mais parallèlement, certains auteurs (Oliver, 1992 ; Cheater, 2005) considèrent que le véritable *empowerment* ne peut être initié que par les principaux intéressés eux-mêmes.

3. Thèse soutenue

- ✓ Tous les acteurs associatifs s'accordent sur la nécessité d'aller d'un modèle de prise en charge vers un accompagnement valorisant l'*empowerment* et l'autonomie de décision. Néanmoins, les pratiques évoluent moins vite que les idées : les acteurs de terrain tendent à rester sur un modèle du *care* plus sécurisé et rassurant, plus simple à organiser, plus réaliste et plus soutenable du point de vue des promoteurs et bénéficiaires d'APS.
- ✓ Cet objectif d'aller vers un modèle de l'*empowerment* se heurte également à la réalité de l'évolution des populations, dont les déficiences sont plus nombreuses, plus lourdes, et qui nécessitent un accompagnement de plus en plus étroit.

Bibliographie sélective

APF (2010). Dossier « Bien dans son sport ». *Faire face*, 684.

Bacqué, M. H., Biewener, C. (2013). *L'empowerment, une pratique émancipatrice.* Paris : La Découverte.

Bardin, L. (1977). *L'analyse de contenu.* Paris : Presses Universitaires de France.

Barral, C., Paterson, F., Stiker, H. J., Chauvière, M. (sous la direction de) (2000). *L'institution du handicap. Le rôle des associations.* Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

Bernardeau-Moreau, D. (2003). La professionnalisation dans les organisations associatives. Le cas des dirigeants bénévoles de la fédération française d'équitation. Gérer et Comprendre. Annales des Mines, 73, 55-74.

Bouttet, F. (2015). Organiser la pratique sportive des personnes handicapées. Entrepreneurs et dynamiques institutionnelles dans la construction de l'action fédérale. Thèse de doctorat, sous la direction de William Gasparini, Université de Strasbourg.

Chauvière, M. (2010, 1ère ed. 2007). *Trop de gestion tue le social: essai sur une discrète chalandisation.* Paris : La découverte.

Cheater, A. (2005, 1ère ed. 1999). *The Anthropology of Power. Empowerment and disempowerment in changing structures.* New York: Routledge.

Ebersold, S. (2002). Le champ du handicap, ses enjeux et ses mutations: du désavantage à la participation sociale. *Análise Psicológica*, 20(3), 281-290.

Fougeyrollas, P. (2010). *Le funambule, le fil, la toile. Transformations réciproques du sens du handicap.* Québec : Presses de l'Université de Laval.

Gasparini, W. (2000). *Sociologie de l'organisation sportive.* Paris : La Découverte.

Herreros, G. (2012). La violence ordinaire dans les organisations : plaidoyer pour des organisations réflexives. Toulouse, Erès.

Keyes, E. S., Webber, H. S., & Beveridge, K. (2015). Empowerment through care: Using dialogue between the social model of disability and an ethic of care to redraw boundaries of independence and partnership between disabled people and services. *ALTER*, 9, 236-248.

Laville, J. L. (2010). *Sociologie des services. Entre marché et solidarité.* Toulouse, Erès.

Laville, J. L. & Sainsaulieu, R. (2013). *L'association. Sociologie et économie.* Paris : Pluriel.

Marcellini, A. (2005). *Des vies en Fauteuil… Usages du sport dans les processus de déstigmatisation et d'intégration sociale.* Paris, Editions CTNERHI.

Meethan, K. & Thompson, C. (1993). *In Their Own Homes: Incorporating Carers' and Users' Views in Care Management.* York: Social Policy Research Unit.

Morris, J. (1997). Care or empowerment? A disability rights perspective. *Social Policy and Administration*, 31(1), 54–60.

Oliver, M. (1987). Disability and Self-help: a case study of the Spinal Injuries Association. *Disability, Handicap & Society,* 2, 113-125.

Oliver, M. (1992). Changing the Social Relations of Research Production?. *Disability, Handicap & Society,* 7, 2, 101-114.

Parodi, M. (2000). Quand des associations « entrent en économie ». Projet, 264.

Perrin, C., Champely, S., Chantelat, P., Sandrin, B., Mollet, E., Tabard, N., & Tschudnowsky, M. (2008). Activité physique adaptée et éducation du patient dans les Réseaux Diabète français. *Santé publique*, 20(3), 213-223.

Raymond H. (1968). Analyse de contenu et entretien non directif : application au symbolisme de l'habitat. *Revue française de sociologie*, 9(2), 1967-1979.

Réadaptation (2005). Dossier « L'APF une force qui mobilise tous ses acteurs », 506.

Rédaptation (2010). Dossier « APF 2010. Le devenir du handicap », 566.

Ruffié, S. & Ferez, S. (sous la direction de) (2013). *Corps, Sport, Handicaps*. *Tome 1. L'institutionnalisation du mouvement handisport (1954-2008).* Paris, Téraèdre.

Shakespeare, T. (1993). Disabled People's Self-organisation: a new social movement?. *Disability, Handicap and Society*, 8(3), 249-264.

Thornton, P. H., Ocasio, W., & Lounsbury M. (2012). *The Institutional Logics Perspective: A New Approach to Culture, Structure, and Process.* Oxford University Press: Oxford.

Tripoteau, P. (2008). *La gouvernance nationale de l'APF : réguler une logique de mouvement et une logique de gestion.* Mémoire de Master (formation continue) non publié, sous la direction de Fabrice Traversaz, Sciences Po Paris.

Villoing, G. (2013). Approche socio-historique du mouvement Handisport en Guadeloupe : enjeux sociaux, identitaires et sportifs des dynamiques associatives. Thèse de doctorat, sous la direction d'Anne Marcellini et la co-direction de Sébastien Ruffié, Université de Montpellier 1.

Annexes

- **Annexe 1 : terrains d'observation.**
- **Annexe 2 : caractéristiques des adhérents et usagers interrogés.**
- **Annexe 3 : caractéristiques des adhérents et usagers interrogés.**

	TYPE DE « STRUCTURE »				AGE DU PUBLIC		PERSONNEL SPORTIF	
	Etablissement médicosocial	**Service médicosocial**	**Délégation départementale**	**Séjour de vacances**	**Mineurs**	**Majeurs**	**Avec**	**Sans**
	S I È G E N A T I O N A L							
DD[2] A			X			X		X
DD B			X			X		X
DD C			X			X		X
Foyer de vie	X					X	X	
IEM[3]	X				X		X	
SAMSAH[4]		X				X		X
SESSD[5]		X			X			X
Séjour A				X		X		X
Séjour B				X		X		X
Séjour C				X	X			X

Annexe 1 : terrains d'observation

[2] Délégation départementale
[3] Institut d'éducation motrice
[4] Service d'accueil médicosocial pour adultes handicapés
[5] Service d'éducation et de soins spécialisés à domicile

« STRUCTURE »	ENQUETÉ	STATUT
Siège national	Gérald	Membre de la direction nationale (salarié)
Délégation départementale A	Alicia	Directrice de délégation (salariée)
	Inès	Chargée de mission (salariée)
	Éric	Accompagnateur (bénévole)
Délégation départementale B	Isabelle	Directrice de délégation (salariée)
	Martine	Chargée de mission (salariée)
Délégation départementale C	Geneviève	Directrice de délégation (salariée)
	Guillaume	**Ex chargé de mission APS[6] (salarié)**
	François	Accompagnateur (bénévole)
Foyer de vie	Monsieur T.[7]	Directeur-adjoint[8] (salarié)
	Maurice	**Educateur sportif (salarié)**
IEM	Monsieur J.	Directeur d'IEM (salarié)
	Thibault	**Educateur sportif (salarié)**
SAMSAH	Madame F.	Directrice de SAMSAH (salariée)
	Victor	Educateur spécialisé (salarié)
SESSD	Béatrice	Directrice de SESSD (salariée)
	Céline	Educatrice spécialisée (salarié)
Séjour de vacances A	Patrick	Directeur de séjour (salarié)
	Véronique	Infirmière (salariée)
Séjour de vacances B	Pascal	Directeur de séjour (bénévole)
	Mathilde	Accompagnatrice (bénévole)
Séjour de vacances C	Pauline	Directrice de séjour (bénévole)
	Audrey	Accompagnatrice (bénévole)

Annexe 1 : caractéristiques des salariés et bénévoles interrogés

[6] Employé durant un mois à la délégation, son contrat était arrivé à expiration depuis quelques mois au moment de l'entretien. En raison de la rareté de la situation, nous avons souhaité recueillir le témoignage d'un acteur ayant eu une mission spécifique dans une délégation départementale.

[7] Volontairement, nous appelons les enquêtés par leur prénom pour certains, par leur nom de famille pour d'autres, en restant fidèle à la manière dont je m'adressais à eux. Il s'agit ainsi de retranscrire autant que possible la réalité du terrain telle que je l'ai vécue en tant que chercheur et la relation établie avec chacun des acteurs.

[8] La directrice du foyer étant en congé prolongé, nous avons réalisé l'entretien avec le directeur-adjoint, qui par voie de conséquence était le responsable d'établissement au cours de cette période.

ENQUETÉ	AGE	SEXE		INCAPACITÉS ET AIDES ÉVENTUELLES	PRATIQUE DES APS	
		Féminin	Masculin		Régulière	Ponctuelle ou inexistante
Sylvain (CA[9])	31		X	Mal-marchant, utilise des béquilles.	X	
Nicolas (DD[10] A)	38		X	Mal-marchant	X	
Agnès (DD A)	59	X		Mal-marchante		X
Aminata (IEM)	11	X		Utilise un fauteuil électrique en permanence. Difficultés d'apprentissage scolaire, difficultés à assurer une cohérence dans les récits, difficultés à se repérer dans le temps, difficultés à affirmer ses intérêts et désintérêts. Aide humaine pour la majorité des gestes de la vie quotidienne.[11]	X	
Hissa (IEM)	14	X		Utilise un fauteuil électrique en permanence. Difficultés d'apprentissage scolaire, difficultés à se repérer dans le temps, difficultés à affirmer ses intérêts et désintérêts. Aide humaine pour la majorité des gestes de la vie quotidienne.		X
Yann (IEM)	20		X	Difficultés d'apprentissage scolaire, difficultés à se repérer dans le temps, difficultés à gérer ses émotions.	X	
Gabin (Séjour A)	46		X	Utilise un fauteuil électrique en permanence. Difficultés à se repérer dans l'espace et dans le temps. Aide humaine pour la majorité des gestes de la vie quotidienne.		X

[9] Conseil d'administration.
[10] Délégation départementale. Pour les abréviations suivantes (établissements et services médicosociaux), se reporter au glossaire en fin de manuscrit.
[11] Nous utilisons cette formule dans le tableau à chaque fois que l'acteur dépend d'aide humaine pour la majorité des tâches suivantes : manger, se laver, se lever et se coucher, aller aux toilettes.

Gabrielle (Séjour B)	54	X		Utilise un fauteuil électrique, ou manuel avec aide humaine. Difficultés à affirmer ses intérêts et désintérêts.	X	
Sébastien (Séjour B)	46		X	Utilise un fauteuil électrique, ou manuel avec aide humaine. Difficultés d'élocution (usage de la parole très limité). Aide humaine pour la majorité des gestes de la vie quotidienne.	X	
Henri (séjour C)	52		X	Utilise un fauteuil manuel, se déplace seul. Non-voyant. Aide humaine pour la majorité des gestes de la vie quotidienne.	X	
Gaston (DD B)	55		X	Mal-marchant. Difficultés de compréhension fine.	X	
Claire (DD B)	49	X		Mal-marchante, utilise des béquilles.	X	
Jacqueline (DD B)	66	X		Utilise un fauteuil électrique en permanence. Aide humaine pour la majorité des gestes de la vie quotidienne.		X
Jacques (SAMSAH)	60		X	Utilise un fauteuil électrique en permanence. Difficultés d'élocution (usage de la parole très limité). Aide humaine pour la majorité des gestes de la vie quotidienne.		X
Félix (SAMSAH)	35		X	Utilise un fauteuil électrique en permanence. Assistance ergonomique ou aide humaine pour tous les gestes de la vie quotidienne.		X
Pierre-Damien (SAMSAH)	41		X	Utilise un fauteuil électrique en permanence. Aide humaine pour la majorité des gestes de la vie quotidienne.		X
Armelle (DD C)	31	X		Utilise un fauteuil électrique en permanence. Aide humaine pour la majorité des gestes de la vie quotidienne.	X	

Jean-Yves (DD C)	37		X	Utilise un fauteuil électrique en permanence. Aide humaine pour tous les gestes de la vie quotidienne.	X	
Natacha (Foyer de vie)	37	X		Utilise un fauteuil électrique en permanence. Difficultés à se repérer dans le temps, difficultés à gérer ses émotions. Aide humaine pour la majorité des gestes de la vie quotidienne.	X	
Pierrette (Foyer de vie)	60	X		Utilise un fauteuil électrique en permanence. Difficultés à assurer une cohérence dans les récits, difficultés à se repérer dans le temps, difficultés à affirmer ses intérêts et désintérêts. Aide humaine pour la majorité des gestes de la vie quotidienne.		X
Marc (Foyer de vie)	59		X	Mal-marchant, utilise un déambulateur.		X
Fabrice (Foyer de vie)	45		X	Utilise un fauteuil manuel, avec aide humaine pour les grandes distances. Difficultés à se repérer dans le temps.		X
Iliès (SESSD)	13		X	Difficultés d'apprentissage scolaire, difficultés à assurer une cohérence dans les récits difficultés à se repérer dans le temps, difficultés à affirmer ses intérêts et désintérêts.		X
Enzo (SESSD)	11		X	Difficultés à gérer ses émotions, difficultés à affirmer ses intérêts et désintérêts.	X	
Steven (SESSD)	16		X	Difficultés à porter des objets. Difficultés à gérer ses émotions.		X
Fatima (SESSD)	13		X	Difficultés d'apprentissage scolaire, difficultés à gérer ses émotions, difficultés à se repérer dans l'espace et dans le temps, difficultés à affirmer ses intérêts et désintérêts, difficultés à gérer ses émotions.		X

Annexe 3 : caractéristiques des adhérents et usagers interrogés